

ESSAI PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAITRISE EN ERGOTHÉRAPIE (M. Sc.)

PAR  
NICOLAS PRÉVOST

PERCEPTION DE PERSONNES CIRCULANT EN FAUTEUIL ROULANT SUR  
L'ACCESSIBILITÉ DES PISCINES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES

DÉCEMBRE 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

## **REMERCIEMENTS**

Je voudrais tout d'abord remercier Noémi Cantin, directrice de mon essai, pour m'avoir guidé et conseillé au cours du processus de recherche. Ses rétroactions ont grandement contribué à réaliser ce projet dont je suis fier.

Je partage ma gratitude envers les participants de cette étude qui ont pris de leur temps pour participer à cette étude qui, sans eux, n'aurait pas pu se réaliser.

Je tiens également à remercier mes collègues de la cohorte 2019-2023 pour leurs encouragements et leurs commentaires constructifs grandement appréciés.

Je voudrais finalement remercier ma famille et mes amis qui m'ont aidé à conserver un équilibre occupationnel tout au long de ce projet. Grâce à eux, mon parcours universitaire a été une expérience amusante et des plus enrichissantes.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES .....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ .....	vii
ABSTRACT.....	viii
1. Introduction.....	1
2. Problématique .....	2
2.1. Pourquoi s’engager dans des loisirs .....	2
2.2. Définition d’un loisir.....	3
2.3. L’ergothérapie face aux situations de handicap .....	3
2.4. La fréquentation des piscines publiques au Québec.....	4
2.5. L’accessibilité des piscines publiques au Canada .....	4
2.6. Législation sur l’accessibilité des lieux publics .....	4
2.7. Les organismes militant pour l’accessibilité des lieux publics .....	5
2.8. La littérature sur l’accessibilité des piscines publiques .....	5
2.9. Les questions de recherche.....	6
3. Cadre conceptuel.....	6
4. Méthodes.....	10
5. Résultats.....	13
5.5.1. Accès au bâtiment.....	27
5.5.2. Vestiaires .....	27
5.5.3. Entrée à l’eau .....	28
5.5.4. Équipements .....	29
6. Discussion.....	29
6.1. La non-accessibilité des piscines exacerbe les expériences de handicap.....	29
6.2. Des obstacles au niveau sociétal .....	30
6.2.1 Un manque de documents de référence en matière d’accessibilité.....	30
6.2.2 Des adaptations bénéfiques pour tous.....	31
6.2.3 Architecture.....	31
6.2.4 Aménagement du territoire .....	32
6.2.5 Technologies.....	32

6.3. L'importance d'adapter davantage de piscines publiques.....	33
6.4. Forces et limites de l'étude.....	33
6.5. Retombées sur la pratique en ergothérapie .....	34
6.6. Retombées sociétales.....	34
7. Conclusion .....	35
RÉFÉRENCES .....	36
ANNEXE A QUESTIONS POSÉES LORS DES ENTREVUES SEMI-STRUCTURÉES.....	49

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1.	Caractéristiques sociodémographiques des participants.....	13
------------	--	----

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1.	Schématisation du modèle MDH-PPH2.....	9
Figure 2.	Exemple d'une piscine munie d'une rampe d'accès.....	19
Figure 3.	Exemple d'une piscine avec accès de type plage.....	19
Figure 4.	Exemple d'un lève-personne pour piscine.....	20

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

MCREO : Mesure canadienne du rendement et de l'engagement occupationnel

MDH-PPH2 : Modèle du développement humain-Processus de production du handicap

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

RMA : Réseau Municipalités accessibles

## RÉSUMÉ

**Problématique :** Afin de favoriser la participation des personnes circulant en fauteuil roulant dans les activités aquatiques, les infrastructures doivent être adaptées pour inclure les personnes à mobilité réduite. Toutefois, les infrastructures aquatiques publiques ne respectent pas toujours les principes d'accessibilité universelle. Les expériences vécues de personnes circulant en fauteuil roulant peuvent contribuer à la mise en place de mesures pour améliorer l'accessibilité des piscines publiques pour les personnes circulant en fauteuil roulant. **Méthodes :** Cette présente étude est une recherche descriptive qualitative ayant pour but de décrire la perception de personnes circulant en fauteuil par rapport à l'accessibilité des piscines publiques au Québec à travers les facilitateurs et les obstacles environnementaux rencontrés lors de leurs expériences vécues. Cette étude a également pour objectif de documenter les caractéristiques d'une piscine parfaitement adaptée pour les personnes à mobilité réduite selon des personnes qui circulent quotidiennement en fauteuil roulant. Des entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de personnes qui se déplacent en fauteuil roulant et ayant fréquenté une piscine publique au Québec dans la dernière année afin de répondre aux objectifs de l'étude. Une analyse de contenu a ensuite été complétée afin de cibler les thèmes récurrents lors des entrevues. **Résultats :** Les résultats illustrent des exemples de facteurs environnementaux qui peuvent faciliter ou nuire à la participation sociale des personnes qui circulent en fauteuil roulant dans les infrastructures aquatiques du Québec. Cette étude décrit également les caractéristiques d'une piscine parfaitement adaptée pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant selon l'expérience de personnes qui ont nagé récemment dans des piscines publiques de la province. L'installation d'une rampe de mise à l'eau antidérapante, la disposition d'un fauteuil roulant amphibien et la construction de grandes cabines tout-en-un dans les vestiaires sont des exemples d'adaptations proposées par les participants. **Discussion :** Les témoignages des participants de l'étude démontrent que les piscines publiques du Québec ne sont pas toutes adéquatement adaptées pour permettre aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant d'aller nager. Les témoignages des participants à propos de ce que représente une piscine parfaitement adaptée reflètent les facteurs définissant l'accessibilité universelle des lieux publics et comportent certaines accommodations déjà présentes dans certaines piscines publiques au Québec.

**Mots clés:** Accessibilité, piscine publique, fauteuil roulant, recherche qualitative

## ABSTRACT

**Background:** In order to promote the participation of wheelchair users in aquatic activities, the infrastructures must be adapted to include people with reduced mobility. However, public aquatic infrastructures do not always respect the principles of universal accessibility. The lived experiences of wheelchair users can contribute to the implementation of measures to improve the accessibility of public swimming pools for wheelchair users. **Methods:** This study is a qualitative research that aims to describe the perception of wheelchair users regarding the accessibility of public swimming pools in Québec through the facilitators and environmental barriers encountered during their lives experiences. This study also aims to document the characteristics of a pool perfectly adapted for people with reduced mobility according to people who circulate daily in a wheelchair. In order to meet the objectives of this study, semi-structured interviews were conducted with wheelchair users who had attended a public swimming pool in the province of Québec within the past year. A content analysis was then completed to target recurring themes during the interviews. **Results:** The results illustrate examples of environmental factors that can facilitate or decrease the social participation of people who use wheelchairs in Quebec's aquatic infrastructure. This study also describes the characteristics of a perfectly adapted swimming pool for wheelchair users based on the experience of people who recently swam in public pools in the province. The installation of a water entry ramp, the arrangement of an amphibian wheelchair and the construction of large all-in-one cabins in the changing rooms are examples of adaptations proposed by the participants. **Discussion:** The testimonials from the study participants show that not all public pools in the province of Québec are adequately adapted to allow people who move in wheelchairs to swim. The testimonies of participants about what a perfectly adapted swimming pool represents reflect the factors defining universal accessibility of public places and include certain accommodations already present in some public pools in Québec.

**Key words:** Accessibility, public swimming pool, wheelchair, qualitative research

## **1. Introduction**

Les personnes qui circulent en fauteuil roulant font face à plusieurs obstacles lors de leurs déplacements au quotidien. L'usage d'un fauteuil roulant comporte des exigences environnementales plus strictes que pour les déplacements à la marche. Que ce soit pour l'usage des moyens de transport, des aires de circulations ou de la circulation dans les lieux publics, les dimensions d'un fauteuil roulant requièrent des accommodations.

Au Québec, les lieux publics sont conçus avec plusieurs adaptations pour accommoder les personnes à mobilité réduite. Toutefois, ce ne sont pas tous les bâtiments qui possèdent les adaptations pour favoriser l'accessibilité de tous. Les infrastructures sportives sont une catégorie de bâtiments qui comporte des défis supplémentaires pour permettre à toute personne de pouvoir participer aux activités proposées. C'est le cas des piscines publiques qui doivent permettre aux personnes qui circulent en fauteuil roulant d'accéder au bâtiment, mais aussi d'entrer dans l'eau de façon sécuritaire. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les piscines publiques du Québec qui sont adéquatement adaptées pour permettre aux personnes qui circulent en fauteuil d'aller se baigner.

Ainsi, la présente étude comporte trois questions de recherche. Premièrement, quelle-est la perception de personnes circulant en fauteuil roulant par rapport à l'accessibilité des piscines publiques? Deuxièmement, quels sont les facilitateurs et les obstacles à la participation à la baignade chez les personnes circulant en fauteuil roulant? Finalement, quelles sont les caractéristiques qui décrivent une piscine parfaitement adaptée pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant?

Pour répondre à ces objectifs, la problématique sur laquelle se base cet essai sera tout d'abord détaillée puis le cadre conceptuel utilisé sera décrit. Ensuite, la méthodologie employée dans cette étude sera abordée. Finalement, les résultats obtenus seront démontrés et discutés.

## 2. Problématique

### 2.1. Pourquoi s'engager dans des loisirs

S'engager dans des loisirs est primordial afin de maintenir un mode de vie équilibré ainsi que de prendre soin de sa santé physique et mentale (Singh, P. C., 2011; Elsdén, Bu, Fancourt et Mak, 2022; Kim, Sung, Park et Dittmore, 2015). Promoteurs de l'équilibre occupationnel, les ergothérapeutes tiennent à cœur que la population puisse s'engager dans des loisirs au même titre que dans les occupations de productivité et de soins personnels (Specht, King, Brown et Foris, 2002). En effet, Trenberth (2005), affirme que les loisirs sont des occasions de créer des moments de pauses à travers nos occupations productives, ce qui nous permet de récupérer et ainsi avoir davantage d'énergie pendant nos autres occupations quotidiennes.

Sur le plan physique, la participation à des loisirs actifs tels que le sport est associée à une forme physique accrue et une meilleure santé globale (Elsden, Bu, Fancourt et Mak, 2022). L'activité physique est un moyen très populaire de s'engager dans une activité significative tout en prenant soin de son corps (Whitfield, Hyde et Carlson, 2021). Les bienfaits des loisirs actifs sont très nombreux. Effectivement, l'activité physique permet de perdre du poids, améliorer les capacités cardiorespiratoires, diminuer les risques de troubles musculosquelettiques et diminuer les risques de maladies liées à l'obésité (Pugh et al., 2019.)

Au niveau de la santé mentale, les études démontrent que la participation à des activités de loisirs augmente considérablement le sentiment de satisfaction face à son mode de vie (Pang, Liu, Lin et Xie, 2022; Tercan, 2014). En effet, s'engager dans des loisirs permet de briser l'isolement ainsi que diminuer les symptômes de dépression et d'anxiété au quotidien (Kim, Sung, Park et Dittmore, 2015). Selon Trenberth (2005), s'engager dans une activité ludique serait en quelque sorte une stratégie de coping, car cela permet d'éliminer les pensées stressantes à travers un moment de pause qui agit comme une distraction face à l'anxiété. De plus, les loisirs encouragent les interactions sociales et favorisent la création de relations interpersonnelles entre les individus (Elsden, Bu, Fancourt et Mak, 2022). Les loisirs favorisent également la création de sentiments

d'appartenance envers un groupe, ce qui est associé avec un bon fonctionnement social et une bonne santé mentale (Elsden, Bu, Fancourt et Mak, 2022).

## **2.2. Définition d'un loisir**

Cependant, qu'est-ce qui définit une activité comme étant un loisir? Selon Specht, King, Brown et Foris (2002), les loisirs représentent des activités qui occupent les temps libres d'une personne après qu'elle s'est engagée dans des occupations de productivité et de soins personnels. Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit de «temps libre dont on dispose en dehors des occupations imposées, obligatoires, et qu'on peut utiliser à son gré» ou de «distractions, amusements auxquels on se livre pendant ses moments de liberté». Selon Kim, Sung, Park et Dittmore (2015), un loisir représente une activité non obligatoire basée sur les intérêts de la personne. Un individu peut profiter de son temps libre afin de s'engager dans quatre types de loisirs (Leung, Leung et Lam, 2011). Tout d'abord, il existe les loisirs intellectuels comme la lecture ou jouer d'un instrument de musique. Ensuite, il y a les loisirs sociaux qui comprennent le théâtre ou passer du temps entre amis. Puis, les loisirs tels qu'écouter un film ou magasiner font partie de la catégorie récréative. Finalement, il existe les loisirs physiques ou actifs qui comprennent les sports et toute forme d'activité physique. Tout comme la santé et l'éducation, les loisirs, y compris les sports, sont considérés comme un service social régi par le Gouvernement du Québec, et ce, depuis 1976 (Conseil québécois du loisir, s. d.). En date de l'année 2023, sur le territoire Québécois, il est du devoir du Ministère de l'éducation, du sport, du loisir et du plein air d'offrir un accès à la population à la pratique de l'activité physique régulière et des loisirs de façon sécuritaire.

## **2.3. L'ergothérapie face aux situations de handicap**

Chez les ergothérapeutes canadiens, la réalisation des habitudes de vie d'une personne peut être mesurée à travers le concept de participation sociale (RIPPH, 2023). Pour une même occupation, la participation sociale de chaque individu n'est jamais la même puisque les caractéristiques environnementales et les capacités de la personne sont très variables. Toutefois, pour qu'une personne puisse participer pleinement dans une activité de loisir, ses capacités autant physiques qu'intellectuelles doivent concorder avec les exigences de l'environnement (Fougeyrollas, 2010). Ainsi, certaines personnes avec des limitations fonctionnelles présentent une participation sociale réduite en raison de barrières environnementales (King et al., 2006). Dans un tel contexte, l'ergothérapeute a un rôle important à jouer afin de favoriser la participation sociale

d'une personne en situation de handicap. En se basant sur le Processus de Production du handicap (PPH), les obstacles environnementaux peuvent provenir du niveau sociétal, communautaire et personnel (RIPPH, 2023).

#### **2.4. La fréquentation des piscines publiques au Québec**

Les loisirs physiques ont souvent lieu dans des infrastructures publiques au Québec. Que ce soit les arénas, les centres sportifs ou les piscines, ces infrastructures sont grandement fréquentées par la population québécoise. Au Canada, on compte au moins 5060 piscines publiques (Statistiques Canada, 2022). Celles-ci sont fréquentées par une très grande partie de la population. En effet, seulement à Trois-Rivières, une ville peuplée de 142 598 en date de l'année 2023 (Ville de Trois-Rivières, 2023), 21% de sa population a fréquenté une piscine publique entre 2018 et 2021 selon un sondage sur les infrastructures aquatiques (Ville de Trois-Rivières, 2021). Toutefois, il faut se rappeler que parmi la population québécoise, les personnes à mobilité réduite représentent 6,4% de celle-ci (OPHQ, 2022). Cette portion de la population a besoin d'accommodations pour avoir accès aux mêmes opportunités occupationnelles que les gens sans incapacité. Si certaines mesures d'adaptations architecturales ne sont pas appliquées, ces personnes à mobilité réduite ne sont pas en mesure d'aller nager et se retrouvent ainsi en situation de handicap.

#### **2.5. L'accessibilité des piscines publiques au Canada**

Cependant, peu d'infrastructures publiques récréatives sont actuellement accessibles pour tous. Une étude a évalué 29 piscines publiques canadiennes et celles-ci ont toutes présenté une accessibilité limitée pour les personnes à mobilité réduite (Arbour-Nicitopoulos et Ginis, 2011). De plus, une étude menée aux États-Unis a démontré que seulement 50% des piscines publiques étaient munies d'un ascenseur de piscine (Rimmer, Riley, Wang et Rauworth, 2005). Une grande partie de la population n'a donc pas accès à des piscines publiques, ce qui représente une forme d'injustice occupationnelle (Whalley Hammell, 2017).

#### **2.6. Législation sur l'accessibilité des lieux publics au Québec**

Dans la province de Québec, plusieurs lois ont été adoptées afin de mettre en valeur le désir de favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap. Cependant, il n'existe présentement aucune réglementation spécifique à l'accessibilité des lieux publics extérieurs (OPHQ, 2021). De plus, le code de construction compris dans la loi sur le bâtiment ne mentionne

aucune mesure compensatrice pour permettre l'accessibilité des piscines publiques aux personnes qui circulent en fauteuil roulant (*Loi sur le bâtiment*, B-1.1, r.2). Pourtant, l'un des objectifs du Code National du Bâtiment du Canada est de «limiter la probabilité qu'en raison de la conception ou de la construction du bâtiment, une personne ayant une incapacité physique ou sensorielle soit gênée de manière inacceptable dans l'accès ou l'utilisation du bâtiment ou de ses installations» (Conseil national de recherches du Canada et Régie du bâtiment du Québec, 2022).

## **2.7. Les organismes militant pour l'accessibilité des lieux publics**

Puisque l'adaptation des piscines et des lieux publics n'est pas obligatoire, plusieurs organisations telles que l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le Réseau Municipalités accessibles (RMA) militent pour favoriser l'accès aux lieux publics pour tous (OPHQ, 2021; Espace Muni, 2021). Parmi les valeurs et les missions véhiculées par ces organisations, l'accessibilité universelle fait partie des concepts qui soutiennent la mise en place d'infrastructures adaptées pour tous les individus, et ce, peu importe leur condition.

## **2.8. La littérature sur l'accessibilité des piscines publiques**

Les infrastructures aquatiques sont des lieux publics très fréquentés et peu accessibles pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Les plans d'accessibilité des lieux publics sont majoritairement créés sans prendre en compte l'opinion des personnes qui circulent en fauteuil roulant (Vermeersch et Heylighen, 2015). Afin de permettre une accessibilité optimale pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant, il serait pertinent d'obtenir le point de vue de personnes qui utilisent ce type d'aide technique pour leurs déplacements et qui fréquentent des piscines publiques pour obtenir leur point de vue sur l'accessibilité de ces infrastructures. En effet, à ce jour, aucune étude ne s'est attardée sur la perception de l'accessibilité des infrastructures aquatiques chez les personnes qui circulent en fauteuil roulant. L'étude la plus récente qui a abordé l'accessibilité des piscines publiques au Canada a été écrite en 2011 par Arbour-Nicitopoulos et Ginis. Leur article intitulé *Universal Accessibility of « Accessible » Fitness and Recreational Facilities for Persons With Mobility Disabilities* avait pour but d'évaluer l'environnement physique et social de centres de récréatifs soi-disant accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les auteurs ont employé une version modifiée du AIMFREE, un instrument standardisé visant à évaluer l'accessibilité de centres de conditionnement et d'infrastructures récréatives incluant les piscines. Chaque bâtiment était évalué à travers une série de questions divisée en 10 sous-catégories soit :

le stationnement, l'entrée, les toilettes, les vestiaires, les ascenseurs, l'équipement disponible, la présence de support professionnel, les programmes d'entraînement, les politiques et les piscines. Chaque sous-catégorie était cotée sur une échelle de 0 à 100 par rapport à leur accessibilité universelle. À travers, les 44 centres sportifs évalués, les sous-catégories avec le plus haut score en accessibilité étaient les programmes d'entraînement et les stationnements. Les sous-catégories avec les plus bas scores en accessibilité étaient quant à elles les piscines, les toilettes et les vestiaires. Puisque les infrastructures évaluées présentaient une faible cotation concernant leur accessibilité universelle, ces chercheurs ont conclu que davantage de documents de lignes directrices devraient être mis au point pour favoriser la construction d'infrastructures sportives universellement accessibles.

## **2.9. Les questions de recherche**

Bien que l'accessibilité des piscines ait déjà été abordée dans la littérature, elle a été documentée que par des tests standardisés comme le AIMFREE. Cependant, alors que plusieurs lieux publics sont construits comme étant soi-disant «accessibles» pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, leur point de vue n'a jamais été documenté. Ainsi, cette étude tente de répondre à trois questions de recherche. Premièrement, quelle-est la perception de personnes circulant en fauteuil roulant par rapport à l'accessibilité des piscines publiques? Deuxièmement, quels sont les facilitateurs et les obstacles à la participation à la baignade chez les personnes circulant en fauteuil roulant? Finalement, quelles sont les caractéristiques qui décrivent une piscine parfaitement adaptée pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant?

## **3. Cadre conceptuel**

La section suivante présente les concepts principaux employés dans l'étude. Tout d'abord, l'accessibilité universelle sera définie puis le Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH) sera décrit. La compréhension de ces concepts permet de répondre aux questions de recherches. Dans le contexte de cette recherche, ils sont employés pour définir les besoins en accessibilité des personnes qui circulent en fauteuil roulant et déterminer les facilitateurs ainsi que les obstacles à la baignade chez cette population. De plus, le modèle MDH-PPH est utilisé, car il stipule qu'une situation de handicap est causée par un environnement mal adapté (Fougeyrollas, 2010). Cela concorde avec le fait que plusieurs infrastructures sont

insuffisamment adaptées pour permettre aux personnes qui circulent en fauteuil roulant d'aller nager (Arbour-Nicitopoulos et Ginis, 2011).

### **3.1. Accessibilité universelle**

L'ergothérapie est une profession qui a pour but d'habiliter les personnes à effectuer les occupations qui favorisent leur santé ainsi que leur bien-être (Polatajko et al., 2013). Les ergothérapeutes travaillent dans la mission de rendre la société plus inclusive afin que tous puissent s'engager, selon leur plein potentiel, dans leurs activités de la vie quotidienne (Polatajko et al., 2013). Pour qu'une société soit inclusive pour tous ses citoyens, l'accessibilité est un enjeu central pour permettre cette inclusion sociale.

Au Québec, l'accessibilité universelle est un concept qui est mis de l'avant par l'Institut national de santé publique (INSPQ) afin de favoriser la construction ou la rénovation des infrastructures résidentielles et publiques de sorte qu'elles deviennent inclusives et sécuritaires pour tous les citoyens peu importe leurs facteurs personnels (INSPQ, 2021). Ainsi, l'accessibilité universelle se définit comme étant «le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome» (Rocque, Langevin, Chalghoumi, et Ghorayeb, 2011).

L'accessibilité universelle concerne donc toutes les infrastructures qui constituent l'environnement bâti, c'est-à-dire, l'environnement physique construit par l'humain (INSPQ, 2021). Ainsi, l'environnement bâti influence la santé et la qualité de vie des citoyens qui le fréquentent, car selon son degré d'accessibilité aux personnes présentant un handicap, ces personnes peuvent s'engager dans leurs activités de la vie quotidienne et avoir accès à des biens et services ou au contraire être limitées dans leur inclusion sociale. En d'autres mots, un environnement mal conçu nuit à la réalisation des activités (INSPQ, 2021). Toutefois, cette accessibilité ne se représente pas seulement par l'environnement physique. En effet, l'accessibilité doit être autant représentée sur le plan structurel que sur le plan attitudinal et institutionnel afin de proposer un environnement dépourvu de barrières environnementales à la participation sociale (Arbour-Nicitopoulos et Ginis, 2011). Pour ce faire, un environnement adapté doit respecter les 7 principes du design universel.

Premièrement, l'utilisation équitable signifie qu'un environnement bâti doit offrir un usage similaire de son infrastructure et de son matériel pour tous les individus, peu importe leurs caractéristiques.

Deuxièmement, un environnement accessible doit procurer une utilisation flexible en proposant différentes options pour s'adapter aux différentes capacités et incapacités des personnes. Par exemple, l'installation de portes automatiques de grande largeur sur toutes les entrées d'une infrastructure permet à tout individu de franchir les entrées du bâtiment même si une personne n'est pas obligée d'activer le mécanisme d'ouverture automatique.

Troisièmement, une installation accessible se doit d'être simple et intuitive par rapport à son utilisation afin de faciliter la compréhension des personnes qui fréquentent le lieu.

Quatrièmement, les informations partagées aux usagers d'un lieu public doivent être accessibles par différents moyens de communication afin de pouvoir être partagées à tous les individus, peu importe leurs capacités visuelles, auditives et intellectuelles.

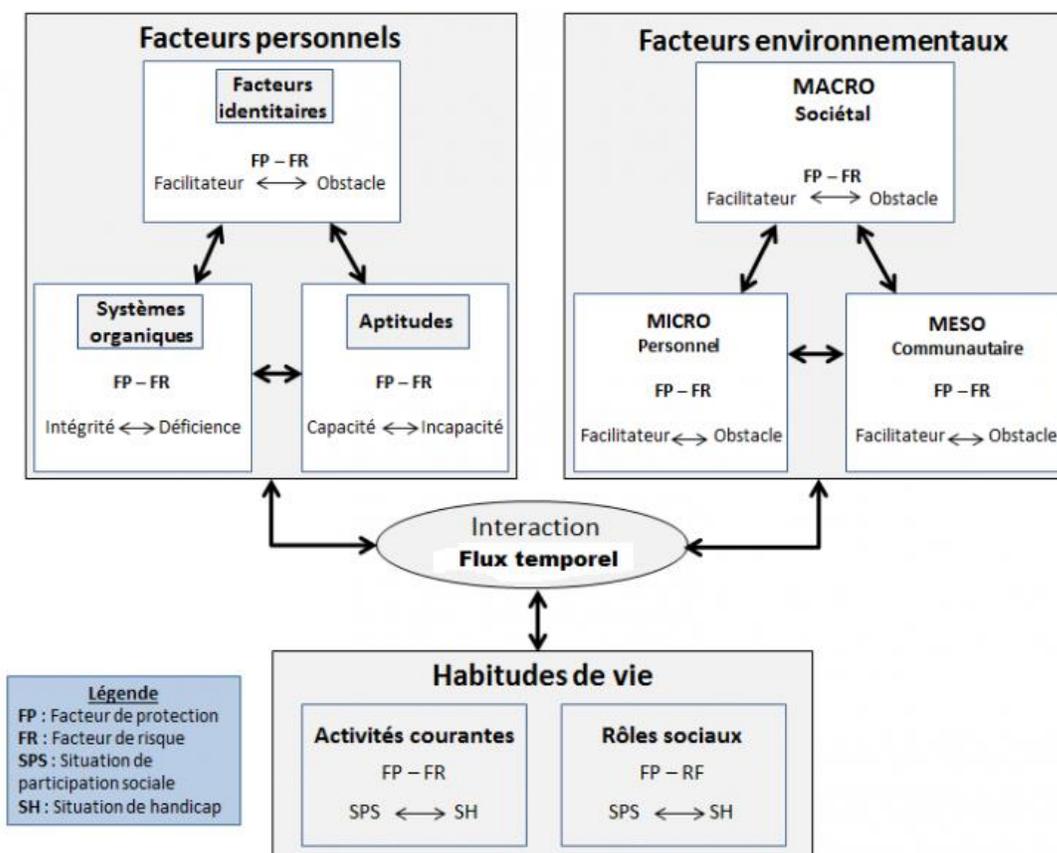
Cinquièmement, le milieu doit offrir une utilisation facile d'approche pour être atteignable, peu importe la portée et la mobilité de la personne.

Sixièmement, les éléments de l'environnement physique doivent impliquer une utilisation qui exige peu d'effort physique. Ainsi, les actions répétitives, la force requise et les mouvements contraignants doivent être atténués le plus possible.

Finalement, l'environnement doit être sécuritaire et offrir une tolérance à l'erreur pour minimiser les risques d'accident.

### **3.2. MDH-PPH**

Le Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH) est un modèle conceptuel conçu par le Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH). Il a été créé pour être utilisé par l'ensemble des acteurs concernés par l'adaptation, la réadaptation, la participation sociale et le respect des droits des personnes ayant des incapacités (RIPPH, 2023). Ce modèle s'attarde sur l'interaction entre trois domaines conceptuels, soit les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie.



**Figure 1.** Schématisation du modèle MDH-PPH2 (Fougeyrollas, 2010)

### 3.2.1 Facteurs personnels

Les facteurs personnels représentent les caractéristiques appartenant à la personne. Tout d'abord, les facteurs identitaires regroupent les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles. Ensuite, les systèmes organiques comportent l'ensemble des composantes corporelles qui influencent le fonctionnement de la personne. Ainsi, l'intégrité des systèmes organiques représente l'opposé d'une déficience. Finalement, les facteurs identitaires et l'intégrité des systèmes organiques influencent l'aptitude d'une personne à accomplir une activité physique ou mentale. Une personne peut ainsi avoir la capacité ou l'incapacité de s'engager dans une activité selon ses facteurs personnels (RIPPH, 2023).

### **3.2.2 Facteurs environnementaux**

Les facteurs environnementaux comportent les caractéristiques sociales et physiques qui déterminent l'organisation et le contexte d'une société dans laquelle un individu évolue. Un environnement peut inclure des éléments facilitateurs qui favorisent la réalisation des habitudes de vie ou des obstacles qui entravent la réalisation des activités significatives de la personne (RIPPH, 2023). Ces facteurs environnementaux se divisent eux-mêmes en trois sous-catégories : macroscopique, mésoscopique et microscopique. En premier lieu, au niveau macroscopique, le niveau macroscopique regroupe les caractéristiques qui ont un impact au niveau sociétal. Cela peut donc correspondre à toute la législation qui régit une société telle que le Code du bâtiment ou les lois. En deuxième lieu, le niveau mésoscopique concerne les éléments à l'échelle communautaire, soit les caractéristiques qui décrivent le contexte environnemental allant d'une ville à un établissement. En dernier lieu, le niveau microscopique décrit tous les éléments de l'environnement personnel des individus comme les biens qu'ils possèdent (RIPPH, 2023).

### **3.2.3 Habitudes de vie**

Les habitudes de vie représentent les activités courantes et les rôles sociaux qui sont significatifs et valorisés par une personne ou le contexte socioculturel dans lequel elle évolue. Alors que les activités courantes regroupent les activités de la vie quotidienne telles que la nutrition, les déplacements et les soins personnels, les rôles sociaux concernent des aspects du quotidien comme la vie communautaire, le travail et les loisirs. Une situation de participation sociale est réalisée lorsque l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux permettent une pleine réalisation des habitudes de vie. Au contraire, une situation de handicap est le résultat d'une interaction entre la personne et l'environnement qui entraîne une réduction de la réalisation ou une incapacité à s'engager dans des habitudes de vie (RIPPH, 2023).

## **4. Méthodes**

La présente section décrira le devis de recherche de cette étude ainsi que sa stratégie d'échantillonnage. Par la suite, le processus de collecte de données et d'analyse de données sera décrit. Finalement les considérations éthiques seront détaillées.

#### **4.1 Devis de recherche**

Un devis descriptif qualitatif est choisi pour répondre à l'objectif de cette étude, soit de décrire la perception de personnes circulant en fauteuil roulant par rapport aux facilitateurs et aux obstacles concernant l'accessibilité des piscines publiques. Ce devis est justifié puisque celui-ci permet de décrire un phénomène peu connu (Fortin et Gagnon, 2022).

#### **4.2 Participants**

La population à l'étude est les personnes qui circulent en fauteuil roulant et qui fréquentent des piscines publiques au Québec. Ainsi, les critères d'inclusion étaient de circuler en fauteuil roulant sur une base quotidienne d'avoir participé au moins une fois à une activité aquatique dans une piscine publique du Québec au courant de la dernière année et de pouvoir entretenir une conversation de 30 à 60 minutes en français. Aucun critère d'exclusion n'a été utilisé.

Le recrutement s'est effectué sur une base volontaire à la suite du partage d'une affiche de recherche de participants sur le réseau social Facebook ainsi qu'auprès d'organismes visant à favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap au Québec. Au final, l'échantillon est composé de 4 participants.

#### **4.3 Recrutement**

La collecte de données s'est réalisée en deux temps. Tout d'abord, une prise de contact a été réalisée auprès d'organismes communautaires visant à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap au Québec afin de présenter le projet et le partager aux membres de la communauté qui ont recours aux services de ces organismes. Pour ce faire, un courriel a été envoyé aux représentants de ces organismes afin de décrire les critères d'inclusion de l'étude et le déroulement des entrevues. Ces représentants ont ensuite partagé l'affiche de recrutement créée à cet effet sur leur page du réseau social Facebook. Les participants potentiels avaient ensuite la liberté de faire part de leur intérêt à participer à l'étude en contactant l'étudiant chercheur à l'adresse courriel écrite sur l'affiche de recrutement.

#### **4.4 Collecte de données**

Lorsqu'un participant se portait volontaire, un questionnaire sociodémographique en format Word leur était parvenu afin de valider le respect des critères d'inclusion et une lettre d'information et de consentement leur était partagée pour leur décrire en détail le déroulement de l'étude et confirmer le consentement écrit de leur participation à l'étude.

Par la suite, les participants ont participé à une entrevue individuelle semi-structurée de 30 à 60 minutes via la plateforme Zoom. L'entrevue semi-structurée a été choisie comme méthode de collecte de données afin de donner l'occasion aux participants d'exprimer en détail leur point de vue sur l'accessibilité des piscines publiques selon leurs expériences vécues (Fortin et Gagnon, 2022). Lors des entrevues, des questions ont d'abord été posées aux participants afin de cibler les facteurs environnementaux qu'ils ont rencontrés et qui ont représenté des facilitateurs ou des obstacles à la baignade. Finalement, il leur a été demandé de donner des suggestions pour proposer des adaptations qui permettraient de mettre au point une piscine accessible selon leurs besoins. La liste exhaustive des questions posées lors des entrevues se retrouve dans l'Annexe A. Le guide d'entrevue a été développé de façon que les questions de recherche soient abordées directement lors des rencontres avec les participants. Les entrevues ont été enregistrées puis l'audio de celles-ci a été transcrite mot pour mot par l'étudiant chercheur. Les fautes de français ont été corrigées lors de citation des passages sélectionnés dans la section des résultats.

#### **4.5 Analyse des données**

Une analyse de contenu a été effectuée par l'étudiant chercheur afin d'étudier les données qualitatives obtenues lors des entrevues selon la méthode de Giorgi (Ribau et al., 2005). Celle-ci est conçue pour mettre en évidence le sens que la personne qui a participé à l'entrevue a construit autour de son expérience vécue (Ribau et al., 2005). La méthode de Giorgi est divisée en quatre étapes. Premièrement, le protocole descriptif se déroule lors de la transcription du verbatim afin d'extraire un sens général à l'entrevue et soustraire les redondances. Deuxièmement, l'identification des unités de sens a permis de cibler les constituants qui déterminent le phénomène à l'étude. Troisièmement, le développement du contenu des unités de sens se produit lorsque les unités de sens de la même signification sont regroupées afin de structurer la description de l'expérience vécue de la personne. Finalement, la synthèse des thèmes significatifs a été réalisée en décrivant le phénomène avec un niveau de généralité modifier le sens de l'expérience vécue (Ribau et al., 2005). Cette méthode d'analyse a été employée afin de cibler les thèmes récurrents au travers des verbatims transcrits mot pour mot de chaque entrevue. Les mentions de facilitateurs et d'obstacles à l'accessibilité des piscines publiques ainsi que les suggestions pour l'amélioration des accès ont été extraites pour former des catégories de concepts. Le logiciel NVivo a été utilisé afin de traiter les données qualitatives. Les données recueillies dans le questionnaire sociodémographique rempli par les participants ont été regroupées en statistiques descriptives.

## 4.6 Considérations éthiques

Préalablement à la planification de l’entrevue par visioconférence, une lettre d’information et de consentement a été envoyée aux participants afin de leur détailler le but de l’étude et leur implication requise. Les participants ont lu la lettre et ont été informés qu’ils pouvaient se retirer de l’étude en tout temps. Les participants ont signé et renvoyé le formulaire de consentement de façon libre. Un certificat éthique (CER-23-297-07.18) a été accordé par le comité d’éthique de la recherche avec des êtres humains de l’Université du Québec à Trois-Rivières le 25 avril 2023.

## 5. Résultats

### 5.1 Description des participants

L’échantillon de cette étude est composé de quatre participants âgés entre 20 et 65 ans. Ils circulent tous en fauteuil roulant manuel sur une base quotidienne. Tous les participants ont fréquenté des piscines publiques différentes à travers le Québec au courant de la dernière année. Les piscines qui ont été mentionnées lors des entrevues ne seront pas nommées dans le cadre de cette étude, car cette recherche n’a pas pour but de s’attaquer à des infrastructures particulières, mais plutôt de cibler de bonnes pratiques pour favoriser l’accès à la baignade pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Les caractéristiques des participants se retrouvent dans le Tableau 1.

Tableau 1.

*Caractéristiques sociodémographiques des participants*

Participants	Genre	Âge	Fréquence de baignade
P1	Femme	32	3 fois par semaine
P2	Homme	65	Une fois par année
P3	Homme	43	Quelques fois par année
P4	Homme	20	6 à 7 fois par semaine

### 5.2 Résultats de l’analyse de contenu

L’analyse des données a été produite par l’extraction de plusieurs thématiques à travers les verbatims afin de répondre aux objectifs de l’étude de documenter la perception de personnes

circulant en fauteuil roulant par rapport aux facilitateurs et aux obstacles concernant l'accessibilité des piscines publiques ainsi que les caractéristiques qui représentent selon eux une piscine parfaitement adaptée. Il est à noter que les obstacles abordés dans cette étude n'ont pas pour but de mettre à tort des établissements ou des municipalités. C'est pourquoi aucun lieu public ne sera nommé spécifiquement. À travers l'analyse des thématiques ressorties lors des entrevues, l'importance de la participation des participants a été documentée. L'analyse des verbatims a également permis de cibler, selon la perspective des participants, les facteurs environnementaux facilitant l'accès aux piscines publiques, les obstacles par rapport à l'accessibilité de ces infrastructures et les suggestions qui permettraient de mettre au point des piscines les plus accessibles que possible pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant.

### **5.3 Importance de la participation à la baignade**

Deux participants de l'étude fréquentent des piscines publiques sur une base régulière alors que deux autres vont se baigner de façon plus occasionnelle. Malgré le fait que les participants ne vont pas nager à des fréquences similaires, tous accordent une importance à cette activité qui contribue à leur bien-être pour différentes raisons. Tout d'abord, la natation est une activité qui occupe une importance chez les participants en raison de ses bienfaits reliés au fait que c'est une forme d'activité physique. En effet, les participants aiment cette activité puisqu'elle leur permet de conserver une bonne forme physique, notamment pour conserver un poids santé et pour entretenir leur force musculaire au niveau des membres supérieurs puisqu'ils dépendent de celle-ci pour se déplacer de façon autonome.

C'est le sport que je pratique parce qu'on s'entend en fauteuil roulant, garder l'intégrité de mes bras c'est important parce que mes bras sont mon autonomie. Rester en forme c'est vraiment important et garder un poids santé. (Participant 1)

Ça aide beaucoup les gens avec un handicap. (Participant 4)

De plus, les participants ont souligné que la baignade contribue à soulager les membres inférieurs et diminuer leur douleur au dos causée notamment par le fait qu'ils sont en position assise pendant la majorité de leurs journées. Lorsqu'ils sont submergés, l'apesanteur contribue ainsi à leur procurer une sensation relaxante.

On est plus légers dans l'eau. [...] Ça fait du bien quand tu es assis 24 sur 24 sauf quand tu dors et que tu es couché. (Participant 2)

Ça me fait du bien au dos parce que j'ai beaucoup de douleurs au dos. (Participant 1)

La natation est une activité de loisir très importante pour les participants, car elle leur procure du plaisir. Les participants qui fréquentent des piscines sur une base plus occasionnelle rapportent même qu'ils souhaiteraient y aller plus souvent.

Pour moi, ce n'est pas une corvée d'aller nager. Je suis contente et je ne me dit pas «Ah non je me vais nager». Si la piscine près de chez nous ferme, je ne serais pas contente. (Participant 1)

C'est une activité que j'aime vraiment beaucoup! Honnêtement, si je pouvais passer ma vie dans l'eau, je le ferais. (Participant 3)

J'aimerais bien ça y aller plus souvent, mais c'est le temps qui me manque. (Participant 2)

Selon le participant 4, nager est une activité qui permet également de prendre soin de sa santé mentale.

Ça fait partie de ma vie c'est comme manger et dormir [...] ça aide à éclairer tes pensées. (Participant 4)

Aller à la piscine permet aussi de socialiser et de faire de nouvelles rencontres, notamment lors d'évènements sportifs.

C'est aussi l'aspect de se faire des amis. (Participant 4)

Quand tu attends une compétition, tu veux que ça arrive plus vite. Pas juste parce que tu vas nager, mais parce que tu vois tout le monde, tous tes amis. (Participant 4)

En résumé, ces avantages de pratiquer la natation sont les raisons pourquoi les participants de l'étude jugent qu'il est important de favoriser l'accès aux piscines publiques pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Cette activité est bénéfique pour la santé physique et mentale ainsi que pour entretenir des relations sociales. Si davantage de piscines étaient accessibles, un plus

grand nombre de personnes pourrait pratiquer la natation, ce qui favoriserait par le fait même leur inclusion et leur participation sociales.

Si on adapte beaucoup de piscines, je crois que, par défaut, il y aura plus de nageurs.  
(Participant 4)

## **5.4 Facilitateurs à la participation à la baignade**

Les entrevues réalisées avec les participants ont permis de cibler plusieurs facteurs facilitant l'accès aux piscines publiques selon leurs expériences personnelles. Ces facilitateurs seront décrits par les différentes étapes nécessaires pour se rendre à l'infrastructure aquatique, y circuler et entrer dans le plan d'eau.

### **5.3.1 Déplacements jusqu'à la piscine**

Les participants ont mentionné trois manières de se rendre de leur domicile jusqu'à la piscine soit, l'utilisation d'un véhicule adapté, prendre le transport en commun ou se déplacer en roulant avec son fauteuil roulant manuel. Aucun avantage n'a été mentionné pour l'option de s'y rendre en fauteuil roulant. Toutefois, en ce qui concerne le transport en commun par autobus, l'utilisation du système de réservation en ligne permet une plus grande marge de manœuvre pour planifier les déplacements.

J'aime mieux ça. Il n'y a pas d'attente. Des fois, par appel, il y a de l'attente.  
(Participant 1)

Toutefois, les participants qui possèdent un véhicule adapté ont rapporté qu'ils apprécient le fait de pouvoir effectuer des déplacements aux moments souhaités sans devoir planifier le moment de leur transport ou devoir dépendre d'un service moins adapté à leurs besoins.

J'ai mon propre véhicule, donc je ne suis quand même mobile à ce niveau-là justement pour ne pas dépendre des services de transport non adaptés qui existent.  
(Participant 3)

### **5.3.2 Accès au bâtiment**

Bien que les participants aient mentionné qu'ils sont en mesure d'ouvrir des portes manuellement, la présence de portes automatiques avec boutons presseurs est appréciée.

Les boutons presseurs ça y en a un peu partout. Ils ne fonctionnent pas tout le temps, mais c'est facilitant. (Participant 1)

De plus, si le rez-de-chaussée du bâtiment se trouve au niveau du sol, cela facilite l'accès en fauteuil roulant, car dans ce cas, les personnes qui circulent en fauteuil roulant n'ont pas besoin de rampe d'accès pour entrer dans l'infrastructure.

Si le complexe est au même niveau que la terre, c'est déjà parfait parce qu'on a enlevé un problème. Si tu dois monter un peu, il faut qu'il y ait une rampe. (Participant 4)

Les rampes d'accès doivent également être construites avec une inclinaison douce qui respecte les normes du Code de construction du Québec. Cette norme de conception sans obstacle stipule qu'une rampe d'accès doit offrir une longueur de 12 pouces par une hauteur d'un pouce (Régie du bâtiment, 2010).

Pas une rampe abrupte, mais une qui fait des tours c'est le meilleur choix. (Participant 4)

### **5.3.3 Vestiaires**

Les vestiaires représentent un espace qui nécessite beaucoup d'adaptation, car les personnes qui circulent en fauteuil roulant doivent y faire plusieurs transferts pour se changer, se doucher et aller aux toilettes. Pour ce faire, elles ont besoin d'un espace suffisant pour circuler à la fois dans les cabines que dans les espaces de circulation. Le fait de regrouper une douche, un long banc stable pour se changer ainsi qu'un lavabo dans une même cabine peut faciliter grandement la tâche à ces personnes puisqu'elles n'ont pas à circuler dans plusieurs cabines différentes et attendre qu'une cabine soit libre. La présence de plusieurs cabines par vestiaire est très appréciée.

Dans les vestiaires, évidemment des cabines plus grandes ça aide. (Participant 1)

Moi je trouve ça pratique de pouvoir tout faire dans la même cabine. (Participant 1)

À la piscine [...] tu as deux cabines de toilettes, deux cabines de douche et deux cabines pour se changer donc au moins tu en as plusieurs. (Participant 1)

Des bancs plus larges et plus stables c'est apprécié. (Participant 4)

Les toilettes ne sont pas à négliger, car tout comme les cabines pour se changer, il est apprécié qu'elles soient construites plus grandes et qu'elles soient munies de barres d'appui pour faciliter les transferts. Les lavabos qui offrent un espace dégagé sous le comptoir permettent également aux usagers de s'avancer près du robinet. Ceux-ci aussi davantage atteignables lorsqu'ils sont installés un peu plus bas.

Pour les toilettes, il faut au moins qu'il y ait une toilette pour les handicapés avec des barres et avec le lavabo dégagé et peut-être même un peu plus bas. (Participant 4)

#### **5.3.4 Entrée à l'eau**

Afin de faciliter les transferts de leur fauteuil roulant jusque dans l'eau, les personnes qui circulent en fauteuil roulant ont besoin d'un mécanisme d'entrée à l'eau sécuritaire qui n'augmente pas le niveau d'attention portée à leur égard dans un lieu public. Ces adaptations sont nécessaires lorsque la personne n'est pas en mesure de se transférer de son fauteuil jusqu'au sol de façon autonome. Trois solutions ont été soulevées, soit une rampe d'accès avec une pente douce, un lève-personne pour piscine ou une piscine avec un accès de type plage. Parmi les trois options, la rampe d'accès est celle qui est préférée par les quatre participants en raison de son aspect sécuritaire et le peu d'entretien requis contrairement à un appareil mécanique. L'utilisation de celle-ci requiert à la personne de se transférer dans un fauteuil roulant pouvant aller dans l'eau avant d'entrer dans la piscine. Ce fauteuil est manipulé par une personne accompagnatrice pour l'entrée et la sortie de l'eau.

La pente, elle est toujours là, stable et solide. Tu as juste besoin de quelqu'un qui te pousse et t'aide à aller dans l'eau. (Participant 4)



**Figure 2.** Exemple d'une piscine munie d'une rampe d'accès (Saby, Pignal, et Bès, 2013)



**Figure 3.** Exemple d'une piscine avec accès de type plage (Kéroul, 2023)



**Figure 4.** Exemple d'un lève-personne pour piscine (La Maison André Viger, 2010)

### **5.3.5 Horaires**

Il a été mentionné que les horaires qui proposent des bains libres sans arrêt de l'ouverture à la fermeture d'une piscine, comme c'est souvent le cas pour les piscines extérieures lors des saisons estivales, représentent une disponibilité plus avantageuse puisque les personnes qui souhaitent aller se baigner ne sont pas contraintes à des heures fixes qui peuvent ne pas correspondre avec les heures de temps libre dont elles disposent.

La personne peut aller se baigner à toutes les heures du jour. Elle n'a pas besoin d'attendre la plage horaire de [la piscine] qui est déterminée. (Participant 2)

## **5.5 Obstacles à la participation à la baignade**

Lors des entrevues individuelles, les participants ont décrit des obstacles qu'ils ont dû faire face ou qu'ils ont observé dans les piscines qu'ils ont fréquentées. Ceux-ci seront décrits par les mêmes étapes que les facilitateurs.

### 5.4.1 Déplacements jusqu'à la piscine

Les participants n'ayant pas de véhicule adapté ont rapporté qu'ils doivent prendre le transport en commun pour se rendre à la piscine. Cependant, ce moyen de transport comporte certains défis, entre autres, par rapport aux horaires de transport disponibles. En effet, tout dépendant de la ville où habite la personne, le système de transport en commun n'offre pas les mêmes variétés de trajets et d'horaires. Par exemple, une personne vivant à Montréal a beaucoup plus de possibilités pour prendre le transport public puisque cette ville contient de nombreux arrêts de bus et des transporteurs qui y passent régulièrement. Toutefois, les services de transport en commun des autres villes de la province n'offrent pas autant de disponibilité.

C'est une problématique le transport adapté il y a des personnes qui se font refusées d'aller à la piscine parce qu'ils n'ont pas de disponibilité. (Participant 2)

De plus, puisque les personnes qui utilisent le transport en commun ne décident pas de l'heure des départs, cela ne leur permet pas de faire des déplacements spontanés sans devoir payer un taxi.

La journée même, je ne peux pas réserver. C'est de la veille que je peux. C'est sûr que ça coupe un peu la spontanéité. (Participant 1)

Également, ce ne sont pas toutes les stations de métro et tous les autobus qui sont adaptés pour accueillir des personnes en fauteuil roulant.

Ce ne sont pas toutes les stations de métro qui sont accessibles. (Participant 1)

Il n'y a pas tous les autobus qui ont une rampe. [...] et, des fois, elle ne fonctionne pas. (Participant 1)

### 5.4.2 Accès au bâtiment

Les participants ont partagé que ce ne sont pas toutes les infrastructures qui sont adaptées de façon optimale pour la circulation des personnes en fauteuil roulant. Tout d'abord, certains stationnements sont faits en gravier, ce qui nuit à la circulation des personnes en fauteuil roulant qui ont besoin de rouler sur des terrains non accidentés. De plus, circuler à l'extérieur est une tâche encore plus ardue l'hiver si le chemin à emprunter n'est pas déneigé. Également, il est souhaitable

qu'un stationnement réservé aux personnes en situation de handicap soit positionné près de ce chemin dégagé vers l'entrée du bâtiment.

Il faut que je puisse me rendre à un endroit où il y a un stationnement disponible accessible. (Participant 3)

Ça aide quand il n'y a pas de gravier. (Participant 3)

L'hiver, c'est mal déneigé. Il y a la neige sur les trottoirs. (Participant 3)

Également, lorsque le bâtiment n'est pas construit au niveau du sol, la présence d'une rampe d'accès est nécessaire pour compenser la présence d'escaliers, mais celle-ci n'est pas toujours construite de façon appropriée. En effet, certaines pentes d'accès sont trop prononcées.

Il y a des pentes qui n'ont pas d'allure parce qu'elles sont trop grandes! (Participant 3)

Finalement, les portes d'entrée à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des infrastructures ne sont pas toujours conviviales. Certaines portes ne sont pas assez larges pour permettre l'accès à des fauteuils roulants de toutes tailles et elles ne bénéficient tous de systèmes d'ouverture avec boutons presseurs. L'ouverture de porte de façon manuelle représente un défi considérable, en particulier dans des ouvertures à doubles portes.

Des fois, il y a des doubles portes qui sont très difficiles à manipuler. Quand on est finalement au milieu des portes et pris entre l'espèce de SAS, s'il n'y a pas d'ouvre-porte, ça représente un enjeu. (Participant 3)

Ça arrive parfois qu'il y ait des portes qui ne soient pas accessibles que ce soit par leur largeur ou la façon dont elles s'ouvrent. (Participant 3)

Pour l'accès dans la piscine, parfois il faut ouvrir des portes et c'est très rare qu'il y a un bouton. Pour ouvrir une porte normalement c'est lourd. (Participant 4)

### 5.4.3 Vestiaires

Le témoignage des participants a permis de souligner que plusieurs piscines publiques n'offrent pas des vestiaires avec suffisamment d'espaces pour permettre une circulation libre en fauteuil roulant. En effet, les couloirs sont parfois trop étroits ou certains éléments comme les casiers ou des bancs rendent les espaces de circulation trop étroits.

Il y a des vestiaires avec des rangées très étroites entre les casiers ou les bancs qui ne permettent pas de se tourner (Participant 3)

Ça arrive quand même souvent que ce ne soit pas assez large. Il y a trop de casiers ou le banc est carrément au milieu au lieu d'être un peu plus à gauche ou à droite donc au milieu je suis bloqué (Participant 4)

Parfois, les cabines pour se changer et les toilettes sont également de taille insuffisante pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'y entrer librement.

Des fois, avec ma chaise, je ne peux pas rentrer dans la cabine. (Participant 4)

Toutefois, lorsque les cabines sont suffisamment grandes, celles-ci sont souvent utilisées par les personnes sans incapacités, probablement pour avoir davantage d'espace, ce qui empêche les personnes qui circulent en fauteuil roulant d'y accéder.

C'est sûr il y a souvent des gens qui la prennent la cabine plus grande parce que les gens aiment avoir de l'espace. (Participant 1)

Certains vestiaires sont même dépourvus de banc pour se changer, que ce soit à l'extérieur ou l'intérieur des cabines. Cela rend la tâche plus difficile pour les personnes en fauteuil roulant de se changer et se sécher.

Ne pas avoir de banc pour faire le transfert pour pouvoir se changer se sécher. (Participant 3)

Cependant, même lorsque des vestiaires sont munis de bancs, ceux-ci peuvent être construits de façon mince instable, ce qui rend les transferts peu sécuritaires.

Dans les vestiaires de certaines piscines, les bancs ne sont pas stables. Ils sont très minces. Même pour quelqu'un de normal, un faux mouvement tu peux tomber, donc pour quelqu'un avec un handicap, ça peut être dangereux. (Participant 4)

En ce qui concerne les douches, les participants ont souligné que certains vestiaires sont mal aménagés pour se doucher, car les pommeaux ne sont pas de type téléphone. Sinon, certains

vestiaires qui sont munis de douches téléphones n'ont pas de banc positionné à portée du pommeau, ce qui rend la douche inutilisable pour les personnes en fauteuil si elles n'ont pas de chaise de douche à leur disposition.

Dans les vestiaires, tu arrives dans la douche qui est pour les personnes à mobilité réduite et tu as un banc à droite, mais la douche est à gauche et elle n'est pas de téléphone. Finalement, je ne me suis pas rincée et je ne me suis pas lavé donc j'ai trouvé ça bizarre. (Participante 1)

#### 5.4.4 Entrée à l'eau

Les participants rapportent que ce ne sont pas toutes les piscines qui possèdent des mécanismes d'entrée à l'eau adaptés pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant tels qu'une rampe de mise à l'eau.

Il y a tout ce qui est de ne pas avoir de mécanismes d'entrée à l'eau adaptés qui est un obstacle. C'est la grande majorité des piscines qui n'a qu'une bonne vieille échelle qui est installée et ce n'est vraiment pas idéal. (Participant 3)

Je connais du monde qui sont obligés de se transférer par terre pour ensuite se transférer dans l'eau. Pour remonter, ils ont souvent besoin d'aide donc je dirais personnellement que c'est les enjeux les plus fréquents que j'ai pensés. (Participant 3)

Même lorsqu'une piscine inclut une rampe de mise à l'eau, elle peut avoir une pente trop prononcée pour permettre une entrée et une sortie de l'eau de façon sécuritaire.

La rampe de mise à l'eau était tellement à pic que c'en était dangereux. Pour aller dans l'eau, j'ai dû me transférer au sol pour sortir. J'étais avec mon chum et il a eu tellement de misère à me sortir parce que la pente était très à pic. Il y avait même des marches au milieu, donc il ne fallait pas que la roue aille dans les marches, donc c'était vraiment dangereux. (Participante 1)

Également, lorsqu'une personne doit ajuster ses lunettes ou son casque de bain, celle-ci doit utiliser ses deux mains. Elle doit donc pouvoir soit toucher le fond de la piscine, faire de la nage sur place avec ses jambes ou pouvoir reposer ses coudes sur le bord de la piscine. Toutefois, pour une personne qui ne peut pas mobiliser ses jambes, celle-ci doit pouvoir déposer ses coudes sur le bord du bassin pour ajuster son casque de bain qui peut glisser à tout moment ou si elle désire tout

simplement prendre une pause. Ceci n'est donc pas possible si le bord de la piscine est hors d'atteinte pour une personne dans l'eau.

Les bords étaient super hauts. Si je veux prendre une pause et arrêter de bouger mes bras, il faudrait que je m'accote sinon je vais caler, donc là vous ne pouvez pas prendre de pause. (Participante 1)

#### **5.4.5 Coûts**

En ce qui concerne les tarifs pour l'accès à une piscine publique, il a été mentionné qu'il est dispendieux de faire une réservation pour un groupe. Plusieurs organismes de loisirs pour les personnes en situation de handicap sont donc limités pour organiser des sorties avec leurs membres en raison des coûts importants. Puisque l'aspect social et rassembleur de la baignade peut motiver des personnes à s'engager dans cette activité, plusieurs individus peuvent donc se limiter à aller se baigner.

Réserver une piscine pour un groupe c'est dispendieux. Je serais porté y aller plus souvent sinon. (Participant 2)

#### **5.4.6 Horaires**

Certaines installations proposent des horaires peu accommodants. Cela peut être dû soit par le manque de plage horaire de baignades libres et couloirs ou par des heures peu adaptées pour des personnes avec des horaires occupationnels chargés au courant de la journée telles que les étudiants ou les travailleurs de jour. Il arrive couramment que les cours de natation soient cédulés après 15h00, soit après les heures d'école. Cependant, si une piscine publique n'est pas ouverte le soir après ces cours, une partie de la population ne peut donc pas aller se baigner par cause de conflit d'horaire.

Pour nous, le bain libre il est de 12h00 à 15h00 parce que nous, à 15h00, c'est que là qu'on commence à nager. Donc de 12h00 à 15h00 la semaine, les parents et les enfants ils ne sont pas chez eux, ils sont à l'école, donc c'est dur pour eux d'aller à la piscine parce qu'il n'y a pas de bain libre le soir quand tout le monde est chez eux. (Participant 4)

#### 5.4.7 Manque de piscines adaptées

Peu de piscines publiques québécoises sont adaptées pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Toutes ces piscines non adaptées sont donc inaccessibles pour ces individus. Si une personne qui circule en fauteuil roulant habite dans une région sans piscine adaptée, cette activité est donc impossible à réaliser sans avoir à se déplacer dans une autre ville.

Il y a des piscines que je ne peux pas aller si elles ne sont pas adaptées. (Participant 2)

C'est une activité qui est plus compliquée que d'autres justement en raison des enjeux d'accessibilité. (Participant 3)

#### 5.4.8 Piscines extérieures

Alors que les résultats abordés jusqu'à présent ont concerné les piscines intérieures, des enjeux d'accessibilité sont également présents pour les piscines extérieures. Au Québec, de nombreuses piscines extérieures sont ouvertes au public en saison estivale. Par exemple, dans la ville de Québec et ses environs, on retrouve 37 piscines municipales extérieures (Ville de Québec, 2023). Cependant, ces installations ne sont pas toujours aménagées pour être accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Les vestiaires sont très souvent trop petits pour permettre la circulation en fauteuil roulant. La taille des cabines et des toilettes peut être insuffisante pour y entrer. De plus, ces piscines n'ont pas toujours de mécanismes d'entrée à l'eau autre que des échelles, ce qui empêche plusieurs personnes qui circulent en fauteuil roulant d'aller se baigner. Cette situation est dommage considérant que les piscines extérieures ont des horaires plus flexibles pour les bains libres en été, car elles sont ouvertes sans arrêt de leur heure d'ouverture à leur heure de fermeture. Leurs heures d'ouverture peuvent même être allongées lors de périodes de chaleur.

Tu n'as pas de place pour te changer. Ça prend beaucoup d'espace quand même. C'est bien plate pour ça quand il fait beau l'été puis que tu es obligé de te faire sécher dehors. (Participant 2)

### 5.6 Suggestions

Après avoir décrit leurs expériences vécues dans les infrastructures qu'ils ont fréquentées, les participants ont décrit des caractéristiques d'une piscine qu'ils jugeraient parfaitement adaptée pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Puisque les participants ont tous fréquenté des

piscines différentes, certains éléments définis dans les facilitateurs seront présentés à nouveau au travers de leurs suggestions.

### **5.5.1. Accès au bâtiment**

Les participants ont partagé qu'il serait pertinent que des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite soient accessibles et qu'il n'y ait un chemin plat et sans obstacle jusqu'à l'entrée de l'infrastructure.

La première suggestion que je donnerais ce serait d'avoir des stationnements adaptés à proximité que ce soit vraiment réservé. (Participant 3)

Les participants ont rapporté que toutes les portes d'une installation aquatiques, y compris celles des vestiaires, devraient être à ouverture automatique par bouton presseur ou œil magique.

Ça serait pertinent qu'il y ait des boutons pour toutes les portes. [...] Pour entrer dans l'édifice et les vestiaires. (Participante 1)

De plus, le bâtiment devrait se situer au niveau du sol et comprendre qu'un seul étage afin d'éviter l'utilisation de rampes d'accès.

Ils auraient dû faire ça au début de mettre l'élévateur et la piscine au premier plancher au rez-de-chaussée. (Participant 2)

### **5.5.2. Vestiaires**

Selon les témoignages des participants, un vestiaire parfaitement adapté devrait comporter des cabines qui permettent une circulation fluide en fauteuil roulant. Ces cabines devraient idéalement être construites de manière à être tout-en-un. Pour ce faire, elles doivent comprendre un grand banc stable, une toilette, une douche téléphone avec un banc sous celle-ci, un lavabo ainsi qu'un miroir tous atteignable pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Ainsi, de telles cabines feraient en sorte que le nombre de transferts requis pour les personnes circulant en fauteuil roulant serait réduit pour s'engager dans l'activité de la baignade.

Des cabines assez grandes idéalement avec une cabine où tu trouves tout ce que tu as besoin au lieu de faire 2 ou 3 cabines différentes pour faire ta douche dans l'une et te changer dans l'autre. Évidemment, une cabine avec douche téléphone et un lavabo avec miroir ça c'est bien. (Participante 1)

De plus, afin de diminuer le nombre de transferts nécessaires avant d'entrer à l'eau, il a été nommé qu'il serait préférable de laisser un fauteuil roulant amphibien/hippocampe dans les vestiaires afin d'éviter aux clients de se transférer une fois de plus sur le bord de la piscine. Cela ajoute une raison de plus pour construire des vestiaires de plus grande taille.

Si la personne peut avoir accès à un fauteuil hippocampe, il faut qu'il y ait de la place parce que ça prend beaucoup de place un hippocampe. Donc, pour pouvoir faire ce transfert-là idéalement, il serait carrément dans le vestiaire pour qu'elle n'ait besoin de se transférer 8 fois avant de se rendre dans la piscine. (Participant 3)

Également, un fauteuil roulant amphibien avec une hauteur ajustable serait préférable pour permettre aux personnes de tailles différentes de pouvoir l'utiliser.

Je veux un fauteuil qui est à la même hauteur que le mien, mais ce n'est pas tous les fauteuils qui sont égaux en hauteur. (Participante 1)

### 5.5.3. Entrée à l'eau

Le mécanisme d'entrée à l'eau qui est considéré le plus convivial parmi les participants est la rampe d'accès avec pente douce. Idéalement, un fauteuil de mise à l'eau avec plusieurs possibilités de hauteur doit être disponible pour utiliser la rampe d'accès.

Une rampe qui n'est pas dangereuse donc qui respecte le ratio. Aussi, avoir un fauteuil idéalement ça c'est délicat parce que moi je veux un fauteuil qui est à la même hauteur que le mien. (Participante 1)

Toutefois, celle-ci devrait être constituée d'une surface antidérapante pour offrir un usage des plus sécuritaires.

Il faudrait mettre des choses pour que les roues ne glissent pas quand tu descends. Peut-être que les roues vont glisser quand c'est juste de la céramique, par exemple, donc si tu mets quelque chose d'adhésif pour que ça ne glisse pas c'est essentiel. (Participant 4)

#### 5.5.4. Équipements

Pour qu'une personne puisse profiter pleinement d'une sortie à la piscine, elle doit non seulement pouvoir entrer à l'eau en toute sécurité, mais aussi nager sans mettre sa vie en danger. C'est pourquoi il est préférable que les installations aquatiques offrent des vestes de flottaison individuelles pour le public afin de permettre aux nageurs moins expérimentés de participer pleinement aux activités aquatiques.

Un flotteur ou une ceinture de flottaison, il faut que ce soit disponible pour les gens.

(Participante 1)

Puisque les personnes qui circulent en fauteuil roulant nagent principalement avec leurs membres supérieurs, il a été suggéré d'offrir également des ceintures de flottaison afin de dégager les épaules et moins attirer l'attention.

Sinon une ceinture pas de sauvetage, mais plus une ceinture comme une bande. Ça pourrait être une suggestion qu'il en ait au moins une parce que c'est moins limitant qu'un gilet parce que tu peux plus bouger et tu as l'air moins fou. (Participante 1)

## 6. Discussion

L'objectif de l'étude était de documenter la perception de personnes circulant en fauteuil roulant par rapport aux facilitateurs et aux obstacles concernant l'accessibilité des piscines publiques. Elle a également pour but de documenter leurs suggestions pour bâtir une infrastructure aquatique parfaitement adaptée. Dans la section suivante, les résultats obtenus lors de cette recherche seront discutés de façon critique puis les forces et les limites de cette étude seront détaillées. Finalement, les retombées pour la pratique clinique en ergothérapie seront définies. Il est à noter que puisque les objectifs de l'étude concernent l'environnement macroscopique et mésoscopique des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant et qui fréquentent des piscines publiques, l'environnement microscopique ne sera pas abordé dans la section qui suit.

### 6.1. La non-accessibilité des piscines exacerbe les expériences de handicap

Lorsqu'un environnement est bien adapté, la personne n'est plus en situation de handicap. Par contre, je souhaite souligner que pour adapter un bâtiment pour le rendre plus accessible, il est

primordial de le bâtir en tenant compte de la réalité des personnes qui circulent en fauteuil roulant. C'est ainsi qu'une adaptation à un réel impact positif sur la participation sociale!

Les participants ont rapporté que les infrastructures mal aménagées les empêchent d'aller se baigner, ce qui illustre une situation de handicap selon le cadre conceptuel du PPH (RIPPH, 2023). Cela met en évidence ce que Fougeyrollas (2010) affirme, car un environnement dépourvu d'obstacle élimine cette situation de handicap et permet la participation sociale de la personne dans un milieu et une activité donnés.

## **6.2. Des obstacles au niveau sociétal**

La collecte de données a permis de répertorier des facteurs environnementaux qui représentent des facilitateurs ou au contraire des obstacles à l'accessibilité des piscines publiques pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Tout comme dans le cadre conceptuel du MDH-PPH (Fougeyrollas, 2010), ces facteurs environnementaux peuvent être mis en perspectives à travers trois niveaux soit, macroscopique, mésoscopique et microscopique. Le niveau macroscopique sera d'abord abordé à travers les facteurs sociaux qui influencent actuellement l'accessibilité des piscines au Québec.

### **6.2.1 Un manque de documents de référence en matière d'accessibilité**

Les participants ont mentionné plusieurs suggestions pour créer des piscines qui sont, selon leur vécu, parfaitement adaptées pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Ils ont suggéré, par exemple, l'installation de portes automatiques pour toutes les portes du bâtiment et la construction d'une rampe de mise à l'eau antidérapante. Ces suggestions reflètent plusieurs éléments qui représentent un environnement universellement accessible. Ces adaptations proposées par les participants sont mentionnées non seulement pour mettre en évidence comment elles faciliteraient leur inclusion dans les infrastructures aquatiques, mais aussi l'inclusion de personnes avec d'autres types d'incapacité. Cette volonté de rendre les lieux publics accessibles pour tous représente exactement ce que l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) propose dans ce qu'il définit comme l'accessibilité universelle (INSPQ, 2021). Il n'y a pas que les usagers des piscines qui souhaitent favoriser l'accessibilité universelle des lieux publics, plusieurs municipalités souhaitent mettre en œuvre des adaptations dans leurs infrastructures. Avec l'absence de documents qui statuent des normes d'accessibilité en aménagement des bâtiments, il est donc

impératif de produire des documents de lignes directrices pour bâtir des lieux publics accessibles pour tous.

### **6.2.2 Des adaptations bénéfiques pour tous**

Les facteurs environnementaux au niveau mésoscopique regroupent tous les éléments présents dans une même communauté. Dans le cas de cette étude, ils concentrent les caractéristiques physiques d'une infrastructure aquatique. Cette section abordera les éléments par rapport à l'architecture, l'aménagement territorial et les technologies qui influencent actuellement l'accessibilité des piscines du Québec.

### **6.2.3 Architecture**

Circuler en fauteuil roulant est un moyen de déplacement qui requiert plus d'espace et davantage d'accommodations architecturales que pour la marche à pied. Les témoignages des quatre participants concordent ainsi avec les cotations de l'étude d'Arbour-Nicitopoulos et Ginis (2011), car une grande partie des obstacles mentionnés concernait l'aménagement des toilettes et des vestiaires. Également, l'absence de mécanisme d'entrée à l'eau adéquate est un des facteurs principaux qui empêche les personnes qui circulent en fauteuil roulant d'aller se baigner. Certaines piscines publiques ne sont pas bâties pour permettre une circulation fluide pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant en raison de la présence de passages étroits ou de cabines insuffisamment larges. Cela représente donc des barrières architecturales qui peuvent causer des difficultés aux personnes en fauteuil roulant qui veulent aller se baigner.

Si les municipalités construisaient que des cabines tout-en-un, ce ne serait pas seulement utile que pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant, mais aussi à l'ensemble de la population qui a besoin de davantage d'espace pour se changer et se laver, notamment les familles. Ces installations représentent donc une alternative accessible, mais également équitable pour tous, puisque tout le monde bénéficierait de cet espace agrandi (INSPQ, 2021).

Évidemment, il faut prendre en compte que ce ne sont pas toutes les piscines publiques qui puissent bénéficier d'un tel espace pour offrir ce genre d'adaptation. Par exemple, certaines infrastructures qui ont été bâties il y a plusieurs décennies avec un espace restreint sont plus difficilement adaptables que des piscines qui sont en voie de construction étant donné leur territoire prédéfini et leurs fondations préconstruites.

Les témoignages des participants démontrent que plusieurs adaptations déjà mises en place dans des piscines publiques du Québec font partie des caractéristiques qui décrivent une piscine parfaitement adaptée pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Puisqu'aucun participant n'a fréquenté la même piscine, leurs expériences vécues sont différentes par rapport aux facilitateurs et aux obstacles environnementaux rencontrés. Toutefois, alors que certains participants appréciaient la présence de certaines accommodations comme les cabines toutes-en-un, les participants n'ayant pas vu ce genre d'adaptation déploraient son absence et recommandaient son implantation dans d'éventuelles nouvelles piscines.

#### **6.2.4 Aménagement du territoire**

Il est souhaitable que l'infrastructure soit construite au niveau du sol et qu'il y ait suffisamment d'espace pour permettre l'aménagement de pièces et d'aires de circulation vastes. Cela illustre les suggestions des participants, mais aussi les principes d'accessibilité universelle de l'INSPQ (2021). En effet, une infrastructure composée d'un seul étage signifie qu'elle est dépourvue d'escaliers, donc tous les individus qui fréquentent ce lieu peuvent emprunter les mêmes passages. Cela fait en sorte qu'un tel bâtiment est équitable pour tous parce que toutes personnes avec ou sans problème de mobilité peuvent y entrer, et ce, par les mêmes moyens. Dans le cas d'un bâtiment pour lequel le rez-de-chaussée se trouve plus haut que le niveau du stationnement, la présence d'escaliers est nécessaire. Toutefois, les personnes qui circulent en fauteuil roulant doivent emprunter un chemin différent pour accéder au bâtiment, soit par un plan incliné ou un ascenseur, ce qui ne représente pas une entrée équitable et uniforme pour tous. Également, puisque les rampes d'accès nécessitent l'usage d'une certaine force physique pour les personnes en fauteuil roulant pour y circuler, un bâtiment au niveau du sol procure un environnement où on peut y circuler sans effort.

#### **6.2.5 Technologies**

Les adaptations technologiques proposées par les participants de l'étude, soit les portes à ouverture automatique et les ascenseurs de piscine, représentent des modalités qui respectent les principes d'accessibilité universelle. D'une part, l'installation de systèmes d'ouverture automatique par boutons presseurs ou par œil magique pour toutes les portes des infrastructures aquatiques serait très facilitante, car ça représente des technologies faciles d'utilisation, non contraignantes et atteignables pour tous (INSPQ, 2021).

D'autre part, les rampes d'accès à l'eau sont préférées aux lève-personnes, car ce sont des dispositifs plus durables, plus sécuritaires et utilisés par davantage de personnes que les ascenseurs de piscine. En effet, une rampe d'accès peut être utilisée par tous les usagers d'une piscine alors qu'un lève-personne n'est utilisé que par les personnes en fauteuil roulant qui ne peuvent pas effectuer leurs transferts au sol, ce qui augmente l'attention apportée sur ces individus. Une rampe d'accès à l'eau respecte alors les principes d'accessibilité universelle par son utilisation équitable, sécuritaire et durable (INSPQ, 2021).

### **6.3. L'importance d'adapter davantage de piscines publiques**

Les participants ont souligné que la baignade est une activité qui résulte en beaucoup de bienfaits. Que ce soit pour la santé physique ou mentale, nager est un sport qui permet aux personnes qui circulent en fauteuil roulant de prendre soin d'elles-mêmes. L'eau permet aux personnes qui circulent en fauteuil roulant de ressentir l'apesanteur qui leur procure de l'apaisement en leur donnant la possibilité d'adopter une autre posture que la position assise. La natation est un sport plutôt accessible pour la population québécoise par la présence de nombreuses piscines publiques et de plans d'eau. Malheureusement, les participants ont rapporté que les enjeux d'accessibilité pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant sont encore actuels, car ils ont tous rencontré des obstacles qui les ont empêchés d'aller se baigner dans certaines infrastructures. Tout comme l'affirment Arbour-Nicitopoulos et Ginis (2011), davantage d'efforts devraient être concentrés afin d'améliorer l'accessibilité des infrastructures aquatiques. Ce manque d'accessibilité représente alors une forme d'injustice occupationnelle (Whalley Hammell, 2017), car ce ne sont pas tous les citoyens qui peuvent aller se baigner en raison de leurs capacités physiques. Il est donc important d'adapter davantage de piscines publiques pour permettre à plus de personnes de s'engager dans le sport de la natation.

### **6.4. Forces et limites de l'étude**

La présente étude comporte plusieurs forces. Effectivement, elle aborde un sujet innovant puisque la perception de personnes circulant en fauteuil roulant n'a jamais été documentée par rapport à l'accessibilité des piscines publiques. Les suggestions proposées par les participants sont pertinentes pour améliorer l'accessibilité des piscines publiques actuelles et celles qui seront construites. Le devis utilisé, soit le descriptif simple, a permis de décrire la perception des participants quant à l'accessibilité des infrastructures aquatiques actuelles. Les entrevues

individuelles semi-structurées ont assuré que les participants partagent leurs expériences subjectives dans les piscines qu'ils ont fréquentées. Également, le fait que l'étudiant chercheur a procédé à la fois à la transcription des verbatims et à leur analyse a permis à celui-ci de se plonger de façon prolongée dans les données recueillies et de faciliter l'interprétation des données. Cependant, l'étude présente certaines limites. En effet, un seul point de vue, soit celui de l'étudiant chercheur, a contribué à l'interprétation des données. De plus, l'échantillon de quatre participants n'a pas permis d'atteindre la saturation des données. Toutefois, dans le cadre de cet essai de maîtrise en ergothérapie, le nombre de 4 participants a dû être maintenu dans une optique de faisabilité compte tenu du temps alloué à la rédaction de cette étude. Également, les participants ont tous fréquenté des piscines différentes, ce qui fait en sorte que chaque portrait des lieux mentionnés représentait la vision d'une seule personne. Néanmoins, ces piscines ont été fréquentées de nombreuses fois par les participants, ce qui leur permettait de partager des commentaires réfléchis et détaillés. Aussi, le fait qu'ils aient fréquenté des piscines différentes a permis de recueillir des commentaires variés sur les facilitateurs et les obstacles environnementaux que les personnes qui circulent en fauteuil roulant peuvent rencontrer dans les infrastructures aquatiques au Québec.

### **6.5. Retombées sur la pratique en ergothérapie**

Cette étude peut apporter plusieurs bienfaits dans le cadre de la pratique de l'ergothérapie. En effet, elle permet de promouvoir l'accessibilité à la baignade pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant. Dans le cadre d'une profession qui valorise l'accessibilité universelle et l'engagement dans des activités significatives, les suggestions rapportées par les participants, par exemple, la construction d'une infrastructure complètement au niveau du sol contribuent à déterminer les meilleures recommandations pour adapter les infrastructures aquatiques pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant.

### **6.6. Retombées sociétales**

Les recommandations suggérées par les participants peuvent être partagées auprès des conseils municipaux, des architectes et des ingénieurs civils afin de favoriser la mise au point de lieux inclusifs grâce à un travail multidisciplinaire. Cette étude peut également servir à sensibiliser la population québécoise en général par rapport à l'accessibilité des infrastructures aquatiques. Cela peut alors créer des alliés pour la revendication de l'adaptation des lieux publics auprès des conseils

municipaux. Ainsi, les résultats de l'étude pourraient contribuer à sensibiliser la cause de l'amélioration de l'accès des piscines publiques pour les personnes qui circulent en fauteuil roulant.

## **7. Conclusion**

Le but de l'étude a été atteint, car la perception de personnes circulant en fauteuil roulant par rapport à l'accessibilité des piscines publiques a été documentée. De plus, les témoignages des participants par des entrevues individuelles semi-structurées ont permis de cibler les facilitateurs et les obstacles à la participation à la baignade chez les personnes circulant en fauteuil roulant. Malgré le fait que ce ne sont pas toutes les piscines publiques du Québec qui peuvent accueillir des personnes qui circulent en fauteuil roulant, certaines installations offrent des adaptations qui peuvent servir d'inspiration pour construction d'infrastructures aquatiques accessibles.

Dans le cadre d'une future recherche, il serait pertinent de documenter la perception de personnes circulant en fauteuil roulant sur l'accessibilité des plages publiques afin de favoriser l'accès des personnes qui circulent en fauteuil roulant aux plans d'eau. De plus, il serait même pertinent d'étudier l'accessibilité des infrastructures aquatiques pour les personnes avec des conditions différentes. Comme a témoigné le Participant 3, «il y a beaucoup d'autres types de déficiences qui ont d'autres besoins, que ce soient les non-voyants ou les personnes avec des problèmes auditifs. Il y a plusieurs autres enjeux qui doivent être pris en compte pour considérer qu'une infrastructure soit universellement accessible».

## RÉFÉRENCES

- Arbour-Nicitopoulos, K. P. et Ginis, K. A. M. (2011). Universal Accessibility of “Accessible” Fitness and Recreational Facilities for Persons With Mobility Disabilities. *Adapted Physical Activity Quarterly*, 28(1), 1–15.
- Conseil national de recherches du Canada et Régie du bâtiment du Québec. (2022). Code de construction du Québec, Chapitre 1 : Bâtiment, et Code national du bâtiment : Canada 2015 (modifié). <https://nrc-publications.canada.ca/eng/view/ft/?id=bf4d8bef-e7d9-438c-b077-55423410a7d6>
- Conseil québécois du loisir. (s. d.) Ligne du temps en loisir : 1976-1985. <https://lignedutempsloisir.com/reconnaissance-et-valorisation/>
- Elsden, E., Bu, F., Fancourt, D., et Mak, H. W. (2022). Frequency of leisure activity engagement and health functioning over a 4-year period: a population-based study amongst middle-aged adults. *BMC Public Health*, 22(1), 1–12. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-13670-3>
- Espace Muni. (2021). Réseau Municipalités accessibles. <https://espacemuni.org/programmes/acces-inclusif/reseau-municipalites-accessibles/>
- Fortin, M-F, et Gagnon, J. (2022). Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (4e éd.). Chenelière éducation.
- Fougeyrollas, P. (2010). La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap. Presses de l’Université Laval.
- INSPQ. (2021). Accessibilité universelle: la conception d’environnements pour tous. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf>
- Kéroul. (2023). Piscine Édouard Dubord [image en ligne]. <https://www.keroul.qc.ca/etablissement/centre-du-quebec/attract/8801-piscine-edouard-dubord.html>
- Kim, S., Sung, J., Park, J. et Dittmore, S. W. (2015). The relationship among leisure attitude, satisfaction, and psychological wellbeing for college students. *Journal of Physical Education & Sport*, 15(1), 70–76.
- King, G., Law, M., Hanna, S., King, S., Hurley, P., Rosenbaum, P., Kertoy, M. et Petrenchik, T. (2006). Predictors of the Leisure and Recreation Participation of Children With Physical Disabilities: A Structural Equation Modeling Analysis. *Children’s Health Care*, 35(3), 209–234. [https://doi.org/10.1207/s15326888chc3503\\_2](https://doi.org/10.1207/s15326888chc3503_2)
- La Maison André Viger. (2010). Lève-personne pour la piscine [image en ligne]. <https://www.andreviger.qc.ca/leve-personne-piscine.html>
- Leung, G. T. Y., Leung, K. F. et Lam, L. C. W. (2011). Classification of late-life leisure activities among elderly Chinese in Hong Kong. *East Asian Archives of Psychiatry*, 21(3), 123–127.

- Loi sur le bâtiment. B-1.1, r.2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/B-1.1,%20r.%20>
- Loisirs. (s. d.). Dans Dictionnaire Larousse en ligne. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/loisir/47708#:~:text=Temps%20libre%20dont%20on%20dispose,ses%20loisirs%20pour%20se%20cultiver.&text=2.,de%20libert%C3%A9%20%3A%20Des%20loisirs%20intellectuels>.
- Office des personnes handicapées du Québec. (2021). Obligations légales et orientations gouvernementales. <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministeres-les-organismes-publics-et-les-municipalites/vers-des-parcours-sans-obstacles/1-obligations-legales-et-orientations-gouvernementales.html>
- Office des personnes handicapées du Québec. (2022). Foire aux questions - Statistiques sur les personnes handicapées. <https://www.ophq.gouv.qc.ca/faq/faq-statistiques.html#:~:text=En%202017%2C%209%2C8%20%25,incapacit%C3%A9%20li%C3%A9e%20%20C3%A0%20la%20mobilit%C3%A9>.
- Pang, L., Liu, C., Lin Y. et Xie, X. (2022). The distance between theoretical and practical leisure activities influenced life satisfaction. *Revista de Psicología Del Deporte*, 31(3), 211–221.
- Polatajko, H. J., Davis, J., Stewart, D., Cantin, N., Amoroso, B., Purdie, L. et Zimmerman, D. (2013). Préciser le domaine primordial d'intérêt : l'occupation comme centralité. Dans E. Townsend. et H. J. Polatajko. (dir.), *Habiliter à l'occupation : Faire avancer la perspective ergothérapeutique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation*. (traduit par N. Cantin; 2e éd., p.15-44). CAOT Publications ACE.
- Pugh, J. D., Cormack, K., Gelder, L., Williams, A. M., Twigg, D. E. et Blazeovich, A. J. (2019). Exercise, fitness and musculoskeletal health of undergraduate nursing students: A cross-sectional study. *Journal of Advanced Nursing (John Wiley & Sons, Inc.)*, 75(10), 2110–2121. <https://doi.org/10.1111/jan.13990>
- Ribau, C., Lasry, J.-C., Bouchard, L., Moutel, G., Hervé, C. et Marc-Vergnes, J.-P. (2005). La phénoménologie: Une approche scientifique des expériences vécues. *Recherche en soins infirmiers*, 2(81), 21-27. <https://doi.org/10.3917/rsi.081.0021>
- Rimmer, J. H., Riley, B., Wang, E. et Rauworth, A. (2005). Accessibility of Health Clubs for People with Mobility Disabilities and Visual Impairments. *American Journal of Public Health*, 95(11), 2022–2028. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2004.051870>
- RIPPH. (2023). MDH-PPH bonifié (2010) [image en ligne]. <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>
- RIPPH. (2023). Modèle MDH-PPH. <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>
- Rocque, S., Langevin, J., Chalghoumi, H. et Ghorayeb, A. (2011). Accessibilité universelle et designs contributifs dans un processus évolutif. *Revue Développement humain, handicap et changement social*, 19(3), 76-24.
- Saby, L., Pignal, S. et Bès, M. (2013). Accessibilité des piscines : Quelles spécificités ne pas oublier? <http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/media/00/01/2114482006.pdf>

- Singh, P. C. (2011). The changing patterns of work and leisure: Revolutions in leisure behaviours. *African Journal for Physical, Health Education, Recreation & Dance*, 17(1), 69-80.
- Specht J, King G, Brown E. et Foris C. (2002). The importance of leisure in the lives of persons with congenital physical disabilities. *American Journal of Occupational Therapy*, 56(4), 436-445.
- Statistiques Canada. (2022). Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada : les installations culturelles, sportives et des loisirs, et les actifs relatifs au logement social et abordable public, 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220927/dq220927a-fra.htm>
- Tercan, E. (2014). Perceived Social Support from Family, Participation in Recreational Sport Activities, Leisure Negotiation and Life Satisfaction in University Students. *Mevlana International Journal of Education*, 4(1), 260-273. <https://doi.org/10.13054/mije.13.82.4.1>
- Trenberth, L. (2005). The role, nature and purpose of leisure and its contribution to individual development and well-being. *British Journal of Guidance & Counselling*, 33(1), 1-6. <https://doi.org/10.1080/03069880412331335849>
- Vermeersch, P.-W. et Heylighen, A. (2015). Mobilizing Disability Experience to Inform Architectural Practice: Lessons Learned from a Field Study. *Journal of Research Practice*, 11(2), 1-27.
- Ville de Trois-Rivières. (2021). Sondage sur les infrastructures aquatiques : Fréquentation et besoins. <https://www.v3r.net/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-Leger-X-VdeTrois-Rivieres-Infrastructures-aquatiques.pdf>
- Ville de Trois-Rivières. (2023). Démographie et statistiques. <https://www.v3r.net/a-propos-de-la-ville/portrait-de-la-ville/demographie-et-statistiques#population>
- Ville de Québec. (2023). Piscines et pataugeoires extérieures. [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs\\_sports/installations\\_sportives/piscines\\_exterieures/piscines\\_exterieures.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs_sports/installations_sportives/piscines_exterieures/piscines_exterieures.aspx)
- Whalley Hammell, K. R. (2017). Occupational injustice: A critique. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 84(1), 58-68. <https://doi.org/10.1177/0008417416638858>
- Whitfield, G. P., Hyde, E. T. et Carlson, S. A. (2021). Participation in Leisure-Time Aerobic Physical Activity Among Adults, National Health Interview Survey, 1998-2018. *Journal of Physical Activity & Health*, 18(1), 25-36. <https://doi.org/10.1123/jpah.2021-0014>

## ANNEXE A

### QUESTIONS POSÉES LORS DES ENTREVUES SEMI-STRUCTURÉES

1. Parlez-moi des enjeux dont vous faites face au quotidien lors de vos déplacements.
2. De manière générale, au quotidien, considérez-vous que vous évoluez dans un environnement qui est adapté à vos besoins?
3. À quelle fréquence allez-vous nager?
4. Quelle importance accordez-vous à la natation?
5. Quelle piscine fréquentez-vous?
6. Que pensez-vous de l'accessibilité de votre piscine?
  - a. Quels sont les facilitateurs qui vous permettent d'aller nager?
  - b. Quels sont les obstacles et les défis auxquels vous faites face pour vous rendre dans la piscine?
7. Allez-vous à la piscine seul ou accompagné?
8. Quelles sont les propositions que vous feriez pour faciliter vos déplacements dans la piscine?